

Compostage des Bio-déchets



La loi d'août 2015 sur la transition énergétique fixe l'obligation aux collectivités territoriales de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025 pour les utiliser comme nouvelles ressources. Elles doivent s'organiser pour assurer une réduction importante de leurs déchets, dont les bio-déchets, qui représentent près d'un tiers des poubelles des ménages. Ce projet concerne également les bio-déchets des établissements privés et publics (école, hôpitaux, maison de retraite et restaurateurs).

A la frontière entre prévention et valorisation, le compostage de proximité offre une solution locale adaptée aux différents besoins des collectivités territoriales.

Le CBE Sud Luberon aura pour rôle :

- D'animer la mise en œuvre de l'action, à travers des réunions de concertation et de travail entre les parties prenantes
- De définir un état des lieux des solutions existantes
- De communiquer auprès des collectivités, afin d'assurer la pérennité de l'action
- D'être un soutien à la création d'une structure (plateforme de compostage par exemple).